

Grève des femmes: la Ville de Vevey autorise le personnel communal à manifester

Mesdames et Messieurs,

En accord avec la politique d'égalité en vigueur au sein de l'administration communale, la Municipalité de Vevey offre aux collaboratrices et collaborateurs souhaitant participer à la grève nationale des femmes le 14 juin prochain les heures non travaillées dès 14h.

Les femmes feront grève dans tout le pays le vendredi 14 juin. Une action qui vise, entre autres, à revendiquer la reconnaissance et l'égalité en matière de travail ou de salaire dans une société solidaire, égalitaire et libre de toutes formes de violences faites aux femmes.

Dans ce contexte, et à l'instar d'autres collectivités publiques suisses, la Municipalité de Vevey a décidé de permettre au personnel communal de prendre part à cette journée. Les collaboratrices et les collaborateurs souhaitant prendre congé la journée du 14 juin ont été priés d'en faire la demande et les heures non travaillées dès 14h ne devront pas être compensées. Un service minimum sera assuré dans tous les secteurs de l'administration pendant cette journée, et les remplacements ne généreront pas de coûts supplémentaires.

A noter qu'aucune séance de travail importante susceptible de prêter les personnes qui souhaitent prendre congé ou participer à la manifestation prévue n'aura lieu le 14 juin dans les bureaux de l'administration communale.

Pour mémoire, la Ville de Vevey a signé en septembre 2016 la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Les autorités se sont engagées à sensibiliser à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) ses collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la formation et la promotion professionnelle. Elle s'est engagée aussi à analyser régulièrement le respect de l'égalité salariale, tout en l'encourageant au sein des entités proches des pouvoirs publics.

L'égalité entre femmes et hommes est un principe fondamental de la Constitution fédérale et une valeur essentielle de notre société. La Municipalité de Vevey estime ainsi que le secteur public se doit d'être exemplaire en matière de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre toute forme de discrimination.